

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2022  
Date affichage : 19 mai 2022  
Nbre de Conseillers : 19  
En exercice : 19          Présents : 16          Votants : 16          Pour : 16

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Claude NEREAU et Gaëtan BUREAU

**Etaient excusées** : Claire RAMBEAU-LEGER et Annie CHARRASSIER

**Absent** : Marc LIONARD

**Secrétaire de séance** : Ludovic GIRARD

**OBJET** : Demande de soutien financier auprès du Conseil départemental de la Charente-Marime au titre de la Voirie communale accidentogène

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide du Conseil départemental de Charente-Maritime pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur Le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à :

- Montant HT : 14 981.95€
- Montant TTC : 17 978.34€

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- **D'APPROUVER** le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant HT de 14 981.95€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

